

publics qu'il faudrait déposer. J'attire l'attention du ministre sur ce point.

L'hon. M. ILSLEY: En ce qui concerne les lettres, il ne peut y avoir aucune objection à la déposition de celles qui ont été échangées par M. Gunn et moi-même, si toutefois il y en a eu, ce dont je ne suis pas sûr, mais je ne doute pas qu'il ait agi en l'occurrence au nom d'un certain groupe et mes réponses par conséquent, n'auraient rien de privilégié. On pourrait probablement en dire autant de la correspondance échangée entre M. Roebuck et moi-même, à moins qu'elle ne soit confidentielle ou secrète. Je ne m'en souviens pas. Il n'en serait pas autrement des lettres échangées par le procureur général de l'Ontario et moi-même. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la correspondance entre M. Ogston, que je ne connais pas, et le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, je présume que M. Ogston y révèle des détails assez complets concernant ses entreprises privées et conséquemment ne désire pas qu'ils soient publiés. Dans la production des documents, il est des limites où il faut s'arrêter, par exemple les lettres qu'échangent le ministère du Revenu national et les contribuables. On ne les considère pas comme des documents publics qu'il convient de produire à la Chambre.

Pour ce qui est du reste de la résolution, il me semble que les lettres échangées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le régisseur du combustible, ainsi que l'Association des marchands détaillants de charbon de Toronto pourraient être produites; mais je doute qu'il soit opportun de produire les lettres,—s'il en existe,—d'un marchand de charbon quelconque de Toronto, lorsqu'il y indique son chiffre d'affaires ou qu'il y traite de problèmes personnels. Une certaine discrétion devrait être exercée par le ministre sur la question de savoir s'il y a lieu d'ordonner la publication de tels documents. Je ne voudrais pas que la résolution soit adoptée maintenant sans ces réserves. A ces exceptions près, nous déposerons tout ce qu'il nous sera possible.

LE BUREAU DE POSTE D'AMIENS (SASK.)

Mme NIELSEN:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications échangés, au cours des six derniers mois, entre le Gouvernement et tout particulier au sujet du bureau de postes, d'Amiens (Saskatchewan), et la nomination d'un nouveau maître des postes.

L'ÉCOLE D'ENTRAÎNEMENT D'AVIATEURS MILITAIRES N° 40

M. HANSELL:

Copie de tous télégrammes, lettres, ententes et autres documents échangés, au cours de la

dernière année, entre le Gouvernement ou l'un de ses ministères et tout ou tous particuliers relativement à la substitution du nom de Vulcan à celui de Kircaldy pour l'école d'entraînement d'aviateurs militaires n° 40.

OTTAWA CAR AND AIRCRAFT

M. JOHNSTON (Bow-River):

Copie de tous télégrammes, lettres, ententes, témoignages et autres documents que possède le ministère des Munitions et approvisionnements depuis le commencement de la guerre actuelle, au sujet de l'Ottawa Car and Aircraft Manufacturing Company, d'Ottawa.

RÈGLEMENTS DE LA DÉFENSE DU CANADA

CONSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUДИER ET DE REVISER LES RÈGLEMENTS ET LES AMENDEMENTS PROPOSÉS.

L'hon. LOUIS ST-LAURENT (ministre de la Justice) propose:

Que soit institué un Comité spécial de la Chambre, formé des députés suivants: MM. Bence, Bertrand (Laurier), Black (Yukon), Claxton, Dupuis, Hansell, Hazen, MacInnis, MacKinnon (Kenora-Rainy-River), Martin, Maybank, Michaud, O'Neill, Ross (Calgary), et Slight, pour étudier et reviser les Règlements de la défense du Canada (Codification) 1941, et leurs amendements; que ce Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers, à interroger des témoins sous serment, et à faire rapport à la Chambre, de temps à autre, de ses avis et opinions.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dans les circonstances, notre nouveau collègue, le ministre de la Justice (M. St-Laurent) devrait nous donner quelques éclaircissements et je l'invite à le faire.

L'hon. M. MACKENZIE: Il va clore le débat, s'il le fait.

L'hon. M. HANSON: Le ministre a proposé une motion sans aucun commentaire. Il a le droit de prendre plus tard la parole, et comme il n'a pas dit un mot, j'ai cru devoir lui adresser cette invitation.

Le comité que nous avons établi chaque année a fait œuvre très utile. Je tiens de ses membres qu'il a été plus dégagé d'esprit de parti que tout autre comité parlementaire. Tant mieux, car l'esprit de parti ne saurait venir compliquer ce problème.

Les rapports présentés par ce comité, qui se sont révélés très instructifs et ont éclairé la population, ont donné lieu à quelques débats. Je n'ignore pas que l'opinion publique a évolué par moments au sujet des délibérations de ce comité, et des vœux qu'il a présentés au Parlement et auxquels il a été donné suite au moyen de modifications.